



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

### Délibération 2018 – 040 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **OBJET : Service Emploi et Insertion Professionnelle - Convention de partenariat et d'attribution de subvention avec l'association Artois Emploi Entreprise.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le partenariat initié depuis de nombreuses années avec l'association Artois Emploi Entreprise pour permettre le déploiement des actions liées au dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Monsieur le Président souligne que l'association a pour but la promotion de l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté répondant aux critères d'éligibilité du PLIE. Le programme d'action élaboré par la Communauté de Communes concerne la gestion de parcours, l'accompagnement à l'emploi, les chantiers d'insertion et les actions de formation individuelles ou collectives.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes s'engage à verser à l'association une subvention de 41 379.00 € pour financer les actions d'insertion et les coûts engagés dans le cadre du pilotage et des ingénieries pédagogiques, administratives et financières des actions mises en œuvre au bénéfice des publics du territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose de confirmer le renouvellement de cette convention au titre de l'exercice 2018 et l'attribution de la subvention à l'association Artois Emploi Entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention devant intervenir entre la Communauté de Communes du Sud Artois et l'association Artois Emploi Entreprise ;
- d'approuver le versement de la subvention de 41 379.00 € au titre de l'année 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention dans le cadre du budget primitif 2018.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 19/04/2018 et transmission  
en Préfecture le 19/04/2018

Le Président,

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-040 du 19/04/2018  
Emploi et Insertion Professionnelle  
Convention de partenariat avec l'association  
Artois Emploi Entreprise.*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018

Pour copie conforme



- Le 19/04/2018  
Jean-Jacques COTTEL, Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S